



Délit de fuite alcool stop et ceinture

Par **Madni**, le **19/11/2013** à **16:14**

Bonjour

J ai été contrôlé positif à l'alcool délit de fuite ceinture et stop ce qui représente un total de 13 pts , j ai reçu de fois 90e de pv plus 3 et 4 points sur de pv différents à ton le droit de retirer autant de points d un seul coup? Merci

Cet

Par **Lag0**, le **19/11/2013** à **17:00**

Bonjour,

Le nombre maxi de points que l'on peut retirer en une seule fois est de 8.

Par **Tisuisse**, le **21/11/2013** à **08:39**

Bonjour Madni,

Vous parlez de "délit de fuite", ne serait-ce pas plutôt un refus d'obtempérer ? (voir les dossiers en en-tête de ce forum où toutes les explications vous sont données).

Si effectivement le nombre maxi de points pouvant être retirés est de 8, cela ne s'applique que pour des infractions simultanées et non pour des infractions consécutives dans le temps

et dans l'espace.

Par ailleurs, comment comptabilisez vous les 13 points à retirer ?